

## ANNEXE I – CONDITIONS PARTICULIERES DES PRODUITS

### ❖ LIVE SHOPPING

#### **A – Description des principales fonctionnalités**

Le Produit permet :

- La création d'évènement vidéo en direct (depuis un studio ou un simple téléphone) pour présenter les produits depuis le site web du Client, incluant une fonctionnalité de modération ;
- La mise en relation d'un vendeur et d'un consommateur via un chat vidéo depuis le site web ;
- La mise à disposition d'un lecteur vidéo personnalisé améliorant l'expérience utilisateur et permettant le replay du live shopping ;
- La rediffusion des évènements live sur une page dédiée ou directement accessible depuis les fiches produits ayant été présentées.

De manière optionnelle, la Solution peut également contenir :

- Une option ouverture API pour une intégration personnalisée ;
- Une option "accompagnement réalisation production du live shopping".

#### **B – Conditions Spécifiques**

##### • **Conditions financières**

Le client paiera les frais de set up en début de collaboration et choisira en plus un abonnement "Shopping party" ou "One to one" selon les fonctionnalités désirées.

Le client souscrit à un pack de sessions (Live & Replay) en fonction du nombre de sessions désiré. Des packs de sessions supplémentaires pourront être ajoutés en cours d'abonnement et facturés en fin d'année.

A cela, des frais de Professional Services et d'autres fonctionnalités peuvent s'ajouter, sur devis, à la demande du client.

##### • **Responsabilités**

Skeepers ne peut être tenu responsable du Contenu des Live qui restent la propriété du Client. Le périmètre d'action de Skeepers Live Shopping est limité à la partie technologique.

Skeepers Live Shopping ne peut être tenu responsable d'une dégradation de qualité des vidéos en cas de réseau non conforme aux guidelines techniques relative à la bande passante de réseau minimale requise.

##### • **Diffusion des Live Shopping Party**

Le Client est autonome dans la création et diffusion des vidéos. Il est seul responsable des Contenus, droits de propriété intellectuelle et droits à l'image, et de la communication faite autour de l'évènement.

Dans le cadre de Professional Services, Skeepers peut proposer au Client un service d'accompagnement sur la réalisation des live.

En cas de résiliation de l'abonnement, le client doit impérativement télécharger ses vidéos s'ils souhaitent les conserver car elles seront détruites au terme du contrat avec Skeepers.

##### • **Option Shoppable Content**

##### **Description des principales fonctionnalités de l'add-on optionnel "Shoppable Content"**

L'add-on (ou le module complémentaire) "Shoppable Content" de Skeepers permet au Client de centraliser et de diffuser sur son site e-commerce différents types de Contenus générés via les Solutions compatibles de Skeepers ou n'importe quel Contenu téléchargé par le Client lui-même.

Afin de simplifier le processus d'achat pour les consommateurs, l'add-on "Shoppable Content" permet aux visiteurs du site web du Client de visualiser les produits des marques présentés dans lesdits Contenus et de les ajouter directement dans leur panier d'achats.

##### **Accès et utilisation de l'add-on "Shoppable Content"**

Shoppable Content est un add-on qui nécessite une installation sur le site e-commerce du Client. L'accès au module est réservé aux Clients qui ont souscrit aux Solutions compatibles de Skeepers.

Il est de la responsabilité du Client d'utiliser l'add-on de manière appropriée et de s'assurer de l'exactitude et de la qualité des Contenus diffusés sur son site web, l'add-on n'étant qu'un module permettant au Client de diffuser les Contenus de son choix.

Par ailleurs, le cas échéant, il relève de la responsabilité du Client d'assurer le respect des conditions d'utilisation des plateformes tierces, telles qu'Instagram.

##### **Propriété intellectuelle**

Le Client est tenu de garantir qu'il possède tous les droits nécessaires pour diffuser les Contenus sur son

site web, y compris les droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droit des marques, droits de la personnalité ou tout autre droit impliqué.

Le Client reconnaît et accepte également que toute utilisation de l'add-on est de sa seule responsabilité, y compris la teneur des messages, les annonces ainsi que toute communication transmis à travers celui-ci.

Dans le cas où le Contenu choisi par le Client comprend de la musique, ce dernier doit garantir qu'il dispose des droits nécessaires pour diffuser cette musique sans violer les droits de propriété intellectuelle de tiers, lois applicables etc.

En conséquence, le Client accepte de défendre, d'indemniser et de libérer de toute responsabilité la société Skeepers, ses dirigeants, ses employés, ses représentants et ses partenaires pour toute action en justice, réclamation ou dommage, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, résultant ou lié à la violation des droits de propriété intellectuelle de tiers concernant le Contenu diffusé sur son site web.

- **Insertion au sein des documents du Client**

Le Client, en tant que Responsable de traitement, est soumis à l'obligation de transparence prévue aux articles 12 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et doit informer les internautes des traitements de leurs données dans sa Politique de Confidentialité, ou tout autre document équivalent dédié.

Skeepers propose au Client des mentions d'information, à intégrer dans sa Politique de Confidentialité, ou tout autre document équivalent, afin de satisfaire ladite obligation.

**Pour avoir accès à ces mentions d'information et pour savoir comment utiliser la Solution Live Shopping en toute conformité RGPD, veuillez vous référer à notre livret « CONFORMITE RGPD R&R LS ».** Le Client prend seul la responsabilité d'adjoindre ou non, totalement ou partiellement, les informations proposées par Skeepers. Skeepers décline toute responsabilité sur la licéité de ces mentions d'information, proposées uniquement à titre d'exemple au Client, au titre de son obligation de conseil en tant que Sous-traitant <https://www.cnil.fr/fr/definition/sous-traitant>.

Le Client doit également avertir ses salariés des traitements de données qui les concernent lorsqu'il leur demande de participer au Live Shopping. Il peut le faire dans sa Politique de protection des données destinée à ses salariés, ou à travers une information spécifique aux personnes concernées (note individuelle ou de service), en reprenant les éléments de l'article 13 du RGPD. Il relève de sa propre appréciation d'en informer ou non les instances représentatives du personnel. Il relève de ses obligations de recueillir la cession de leur droit à l'image.

Le Client doit également insérer dans sa Politique de confidentialité, bandeau cookies (Tag Manager) ou tout autre document dédié, une mention informant les visiteurs de son site internet de l'existence du traceur « Shopping Party Vidéo » et que toute participation à un Live Shopping implique le dépôt automatique d'un cookie sur son terminal.

Dans le cadre d'une souscription du Client à l'add-on "Shoppable Content", ce dernier doit également avertir les prospects du dépôt de cookies de performance et recueillir leur consentement préalable, si nécessaire, via son TagManager, en conformité avec la Règlementation relative à la protection des données en vigueur.

**Pour plus d'informations sur ces cookies déposés, merci de vous référer à notre documentation « CONFORMITE RGPD LS »**

Pour rappel, le non-respect des droits dont bénéficient les personnes concernées en vertu des articles 12 à 22 du RGPD est sanctionné en son article 83 d'amendes administratives pouvant s'élever jusqu'à 20 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu.